

**Zeitschrift:** The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

**Herausgeber:** Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

**Band:** - (1978)

**Heft:** 1748

**Rubrik:** Rubrique romande

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# RUBRIQUE ROMANDE

## LE JURA DEVIENT UN CANTON

Le principal événement politique que la Suisse ait vécu ces derniers mois fut sans conteste la création, le 24 septembre, du Canton du Jura. Cet événement constitue l'aboutissement d'une lutte de trente ans pour séparer une région francophone de l'ancien canton germanophone de Berne. Il est vrai que seuls les trois districts nord du "Jura Benois" ont accédé à la souveraineté cantonale et que les trois districts sud, ceux qui avoisinent Bienne, restent dans le giron de Berne.

Ce fait laisse prévoir de nouveaux tiraillements car le Rassemblement Jurassien, le mouvement qui milite pour le séparation depuis 1947, a laissé entendre que son combat n'était pas terminé. En attendant, le long processus constitutionnel qui a abouti au référendum du 24 septembre a conféré aux habitants du nord du Jura la possibilité d'être citoyens du 23e canton de la confédération. La moyenne des "oui" a été de 82,3 pour cent. Même à Berne, où les ressentiments suscités par la question jurassienne étaient les plus forts, on a voté à une majorité de 69,6 pour cent en faveur de la création du nouveau canton.

A juger du taux de participation — 41,4 pour cent — la question Jurassienne ne revêtait pas un caractère enthousiasmant pour nos compatriotes. Certes, la vie politique suisse n'a en général rien de bien excitant. Mais on pensait que le Jura lui apportait un souffle de vie. Quoiqu'il en soit, la participation se situait dans la bonne moyenne. Il

semble qu'il faille ressusciter la question des étrangers, et cela tous les trois ou quatre ans, pour pousser une plus grande proportion des électeurs à se rendre aux urnes.

Dans leur totalité, les partis avaient recommandé le "oui" en invoquant les principes du fédéralisme qui consacrent le droit pour les minorités de s'exprimer et de bénéficier de l'autodétermination. Au lendemain du scrutin, les commentateurs ont fait l'éloge de la souplesse et de la vitalité du fédéralisme helvétique.

Le Canton du Jura est le 14e canton suisse en superficie et le 21e pour sa population. Avec ses 835 km<sup>2</sup>, il est plus petit que Schwyz, mais plus grand que Neuchâtel et Soleur. Sa population est de 67.000 habitants — un pour cent de la population suisse.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser en traversant les patronages des Franches Montagnes, le Jura est une des régions les plus industrialisées de la Suisse. 10.000 personnes, soit 60 pour cent de la population active, travaillent dans l'industrie, alors que cette proportion n'est que de 48 pour cent dans la Suisse prise dans son ensemble. En revanche, seuls 12 pour cent de la population travaillent dans l'agriculture. L'horlogerie, la principale industrie de la région, occupe 5.000 personnes. L'industrie des machines et des appareils en occupe 1.800, et la métallurgie, 1.200. Comme ces industries dépendent beaucoup de la conjoncture mondiale, le Jura a été fortement affecté par la récession économique et a perdu quelque trois mille emplois depuis cinq ans.

De nouveaux fonctionnaires — L'administration d'un nouveau canton entraînera la création d'au moins 200 emplois de fonctionnaires à Délémont, la capitale cantonale, qui compte 10.000 habitants. Le vote du 24 septembre a donné lieu à l'émission d'un timbre poste commémoratif où figurent les écussons jurassien et suisse. Les événements du Jura ont d'ailleurs retenu l'attention de la presse étrangère et notamment de la BBC.

Le week-end après ce vote historique, 70.000 personnes se rassemblaient à Délémont pour la 31e Fête du peuple jurassien. Roland Buéguelin, Président du Rassemblement Jurassien, leur a dit que le vote du 24 septembre n'avait pas réglé la question jurassienne et que son mouvement continuerait de militier pour la séparation totale du Jura. Ces propos ont suscité de vives réactions de la part de l'état-major anti-séparatiste à Moutier qui a fustigé l'intention de M. Bugelin de "porter la lutte dans les autres cantons", en y voyant une attitude très grave pour l'avenir des relations intercantoniales. Le sud du Jura fut la seule région de la Suisse à voter contre la création du

nouveau canton — mais à une très faible majorité.

Maintenant qu'ils sont maîtres chez eux, les Jurassiens seront conviés à une série de votes. Il leur faudra en particulier approuver les textes de loi élaborés par la Constituante et élire leur futur gouvernement.

### Entreprises en difficulté

La hausse inexorable du franc suisse continue d'occasionner des difficultés pour nombre d'entreprises vouées à l'exportation. Du fait de l'appréciation du franc, les produits suisses se font de plus en plus chers à l'étranger et, s'ils parviennent toujours à faire face à la concurrence, c'est grâce à leur qualité et à la forte productivité de l'industrie suisse.

Parmi les firmes suisses bien connues à l'étranger, Lenco, un fabricant de tourne-disques de grande qualité, a des difficultés qui l'ont obligée de fermer son usine de Steg, dans le Valais, entraînant le licenciement de 80 personnes, et de licencier quelque 60 personnes à son siège principal de Berthoud. On dira que ces chiffres sont assez modestes. Mais ils sont de nature à inquiéter une population habituée depuis si longtemps au "suremploi" et qui fut particulièrement affectée par ces dernières années de récession. Les syndicats se sont efforcés de prévenir la fermeture de l'usine de Steg, mais la direction a fait savoir qu'elle n'accepterait de revoir sa position que si "les banques choisissent de faire confiance à la faveur d'une baisse du franc suisse".

A Genève, l'institut Battelle, prestigieuse organisation consacrée à la recherche industrielle, a annoncé qu'il licencierait 80 personnes sur un effectif de 480.

## LE "SCHWYZERDÜTSCH" À L'ÉCOLE?

Le Conseil d'état neuchâtelois a décidé en principe d'avancer de deux ans l'enseignement de l'allemand du canton afin de favoriser le dialogue confédéral. Au cours de ses débats, la question d'un enseignement du suisse-allemand dans les écoles a été soulevée par plusieurs députés qui estimaient que ce dialogue serait bien mieux servi si on enseignait aux enfants, non pas une langue académique, mais bien la langue parlée par les compatriotes d'outre-Sarine.

Ces députés n'ont toutefois pas reçu de réponse positive mais la question pourrait resurgir. En attendant, les enfants neuchâtelois, qui commencent l'étude de l'allemand à l'âge de onze ans, pourraient bientôt s'y mettre à neuf ans. Les progrès de l'audiovisuel et des méthodes d'enseignement permettraient de procéder à un tel changement avec de bonnes chances de succès.

Pierre-Michel Béguin